

COVID-19 – Plan de continuité des services publics

Suite aux dispositions relatives à la propagation de l'épidémie du coronavirus prises par le gouvernement, le maire de Sartilly-Baie-Bocage a mis en place des mesures de crise, afin d'assurer une continuité des services essentiels à la vie de la nation.

- Les obligations relevant de la commune : les actes d'état-civil, le droit funéraire, la Police Municipale et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
- Les obligations relevant de la Communauté d'Agglomération : la collecte des ordures ménagères, qui sera assurée pendant toute la durée du confinement. **Tout type de sac poubelle (transparent ou non) sera accepté pendant cette période.**

➤ **DES SERVICES MUNICIPAUX REDUITS MAIS MOBILISÉS**

L'activité des services sera réduite, la plupart des agents seront confinés à leur domicile et mobilisés uniquement pour la gestion des cas d'urgence.

• **MAIRIE(S)**

→ Fermeture de la mairie centrale et de ses mairies annexes

→ Accueil téléphonique assuré : 02.33.48.81.47

- ✓ **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, excepté le mercredi après-midi.**

→ État-civil sur demande et annulation des mariages et PACS jusqu'à nouvel ordre.

- ✓ **Pour les actes essentiels d'état-civil (naissances ET décès), les administrés peuvent contacter l'accueil téléphonique au 02.33.48.81.47 afin de prendre rendez-vous, ou par mail.**

→ Les mails adressés à mairie.sartilly@wanadoo.fr seront traités quotidiennement.

→ L'application « Citywall » est téléchargeable sur votre mobile pour connaître en temps réel les informations de la commune

→ L'ensemble des salles de convivialité est fermé jusqu'au 15 avril.

→ L'ouverture des églises reste tolérée mais les cérémonies de rassemblement sont annulées.

→ Le marché hebdomadaire du vendredi matin est maintenu. Merci de bien vouloir respecter les gestes barrières pour vous protéger et protéger les autres.

• **SÉCURITÉ**

La Police Municipale restera en service à Sartilly-Baie-Bocage afin de gérer les urgences et veiller au respect des arrêtés en vigueur.

Pour tous les cas d'urgence, vous pouvez également contacter le 17.

• **SERVICE SCOLAIRE**

A la demande de l'inspection d'Académie, une garde des enfants pour les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire est possible au sein de l'école Blanche Maupas.

- ✓ Pour une demande de garde pendant le temps périscolaire (du lundi au vendredi 7h30-8h30 ; 11h30-13h30 ; 16h30-18h45 ; le mercredi de 7h30 à 9h00 et le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30) : par écrit, en indiquant les dates et horaires, ainsi que le nombre d'enfants, au 06.02.07.66.65 ou par mail à mairie.sartilly@wanadoo.fr.
Un panier repas devra être remis aux enfants, par les parents pour les temps du midi.

- ✓ Pour une demande de garde pendant le temps scolaire : par mail à ce.0501273m@ac-caen.fr

L'accueil de loisirs « Les Z'azous » propose également un service minimum de garde d'enfants, sur demande au 06 73 50 38 53.

• **SERVICE TECHNIQUE**

Une surveillance est prévue sur l'ensemble de la commune nouvelle avec un binôme qui sera chargé chaque matin, avec un véhicule de service, de faire un tour de la commune pour traiter les urgences liées notamment aux déchets, ou pour toute autre intervention d'urgence.

• **Rappel des fermetures sur la commune**

- La Halte-Garderie « les Ouistitis »
- Les salles de sports
- La déchetterie de Montviron